

## Communiqué de presse

Paris, lundi 1<sup>er</sup> octobre 2007

---

### Déclaration à propos du projet de loi sur l'immigration

En ces jours où les parlementaires sont appelés à se prononcer une fois encore au sujet d'un projet de loi sur l'immigration, nous éprouvons l'urgence de faire entendre notre voix.

« L'Eglise se sent le devoir d'être proche, comme le bon samaritain, du clandestin et du réfugié, icône contemporaine du voyageur dépouillé, roué de coups et abandonné sur le bord de la route. (1) » Cette parole de Jean-Paul II n'a rien perdu de son actualité. Elle justifie à elle seule, par sa référence à l'Évangile, que les chrétiens refusent par principe de choisir entre bons et mauvais migrants, entre clandestins et réguliers, entre citoyens pourvus de papiers et d'autres sans papier. Quels qu'ils soient, ils sont nos frères et sœurs en humanité.

Il ne s'agit pas de contester la responsabilité propre des pouvoirs publics dans la régulation des flux migratoires, pourvu qu'elle s'exerce en conformité avec le droit européen et international. Nous apprécions d'être reçus et écoutés parmi d'autres par les autorités dans le dialogue démocratique. Lorsqu'à Pâques 2006, le Ministère de l'Intérieur a accepté d'entendre notre point de vue sur le co-développement, comme volet essentiel du problème migratoire, nous ne nous doutions pas que le nouveau ministère créé après les élections comporterait cette mention, à côté de l'immigration, de l'intégration et de l'identité nationale. Mais c'est bien cet horizon-là qui ne s'éclaircit pas, celui d'une perspective réelle de partenariat méditerranéen, tel que le Président de la République l'a annoncé au soir de son élection. Tant que cette vision solidaire ne sera pas clairement perçue et mise en œuvre, les mesures toujours plus restrictives prises à l'encontre des migrants apparaîtront comme des concessions à une opinion dominée par la peur plutôt que par les chances de la mondialisation.

Le 14 janvier dernier, évoquant « les difficultés de chaque famille de migrants, les privations, les humiliations, les restrictions et la fragilité de millions et de millions de migrants, de déplacés internes et de réfugiés » (2), le pape Benoît XVI déclarait : « L'Eglise encourage la ratification des instruments internationaux légaux visant à défendre les droits des migrants, des réfugiés et de leurs familles. » (3) Nous nous réjouissons que des élus d'appartenances politiques variées, à l'Assemblée nationale comme au Sénat, se soient opposés à l'imposition de tests génétiques pour vérifier les liens de parenté. Il y aurait là le risque d'une grave dérive sur le sens de l'homme et la dignité de la famille. Nous nous inquiétons cependant des conditions toujours plus restrictives mises au regroupement familial qui est un droit toujours à respecter (4).

Il est par ailleurs souhaitable que les immigrés puissent, en France, être initiés convenablement à notre langue et notre culture. Il y va à la fois de leur projet de réussite familiale et de l'harmonie sociale. Nous saluons les inflexions apportées sur ce point au projet initial qui, en imposant des règles trop strictes avant le départ, risquaient de produire l'inégalité selon les conditions des pays d'origine. Enfin, nous tenons à souligner l'exigence de maintenir un délai de recours suffisant pour le droit d'asile, composante inaliénable de l'héritage républicain.

† Mgr Olivier de Berranger  
Evêque de Saint-Denis  
Président de la Commission épiscopale pour la mission universelle de l'Eglise

† Mgr Claude Schockert  
Evêque de Belfort-Montbéliard  
Membre de la Commission épiscopale pour la mission universelle de l'Eglise, en responsabilité pour la pastorale des migrants

- (1) : Message pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié,  
15 janvier 1997
- (2) : Message pour la Journée mondiale du migrant et du réfugié  
14 janvier 2007
- (3) : Idem
- (4) : Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise n°298